



Greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX

09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>

E-mail : contact@greffe-tc-nanterre.fr

www.greffe-tc-nanterre.fr - www.infogreffe.fr

1 / 5

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **PHARMACIE OCTAVIA**
Adresse requise : **124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie**
N° d'identification : 882 638 703
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de :

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2020PVE00010 prise le 10/02/2020

Date de péremption : 11/02/2030

Montant garanti

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 06/02/2025 à 11:51:01

Etat du chef de : PHARMACIE OCTAVIA , 124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie

Requis par :

Le greffier



Contre (débiteur/constituant) :	PHARMACIE OCTAVIA (EN COURS D'IMMATRICULATION)	1 113 000,00 Euros sauf mémoire
Adresse :	124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie	
Au profit de :	MME BENAÏM PASCALE. EMILIE EPOUSE LEVY, 108 Avenue DE LA REPUBLIQUE 92400 Courbevoie	
Domicile élu :	EN L' ETUDE DE MR BOUTANOS. HUISSIERS 169 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92210 SAINT CLOUD.	
Description du fonds :	Un fonds commercial ou agricole ou artisanal de :	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	23/01/2020	
Inscription prise dans les trente jours de la date de l'acte de vente :	Oui	
Mention en marge :	24/06/2020: Mention en marge : Renonciation à l'action résolutoire - 24/06/2020: Mention en marge : Réalisation de la condition suspensive -	
Subrogation :	24/06/2020: Acte sous seing privé du enregistré le Le vendeur subroge la BNP PARIBAS dans le privilège de vendeur N° 10 du 10/02/2020 à hauteur de 825 000 euros.	
Cession d'antériorité :	24/06/2020: Acte sous seing privé du enregistré le Cette inscription est primée par celle prise au profit de la BNP PARIBAS dans le privilège de nantissement de fonds de commerce du 24 juin 2020 N° 361.	

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°2020NFO00361 prise le 24/06/2020	Date de péremption : 24/06/2030	Montant garanti
Contre (débiteur/constituant) :	PHARMACIE OCTAVIA	918 850,00 Euros
Adresse :	124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie	
Au profit de :	BNP PARIBAS, 16 Boulevard DES ITALIENS 75009 Paris 9e Arrondissement	
Domicile élu :	En son agence, 5 place Herold 92400 COURBEVOIE.	
Description du fonds :	Un fonds commercial ou agricole ou artisanal de :	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	09/04/2020	
Observations :	MENTION EN MARGE : Cette inscription prime celle prise au profit du vendeur inscrite sous le N° 10 du 10/02/2020.	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre
 Délivré le : 06/02/2025 à 11:51:01
 Etat du chef de : PHARMACIE OCTAVIA , 124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie
 Requis par :

Le greffier



Ch

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 06/02/2025 à 11:51:01

Etat du chef de : PHARMACIE OCTAVIA , 124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie

Requis par :

Le greffier



Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 06/02/2025 à 11:51:01

Etat du chef de : PHARMACIE OCTAVIA , 124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevoie

Requis par :

Le greffier



Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 06/02/2025 à 11:51:01

Etat du chef de : PHARMACIE OCTAVIA , 124 Boulevard Saint-Denis 92400 Courbevois

Requis par :

Le greffier

